

## inscription recommandée

M.  Mme .....

prénom : .....

qualité : .....

organisme : .....

adresse : .....

.....

téléphone : .....

e-mail : .....

### réponse souhaitée avant le 30 janvier 2017

Accès gratuit sur inscription par mail ou courrier auprès de Patricia Denave :  
formation@cauegironde.com / tél : 05 56 97 81 89 / fax : 05 56 47 10 62  
CAUE de la Gironde - 140 avenue de la Marne - 33 700 Mérignac

numéro d'agrément : 72 33 04465 33

### RENDEZ-VOUS

#### amphithéâtre Badinter / immeuble Gironde

Département Gironde / Esplanade Charles de Gaulle

(angle rue du Corps Franc Pommiers et cours du Maréchal Juin) Bordeaux

Tram A - arrêt Mériadeck ou hôtel de police

Merci d'envoyer **un bulletin d'inscription par personne**  
au CAUE de la Gironde :

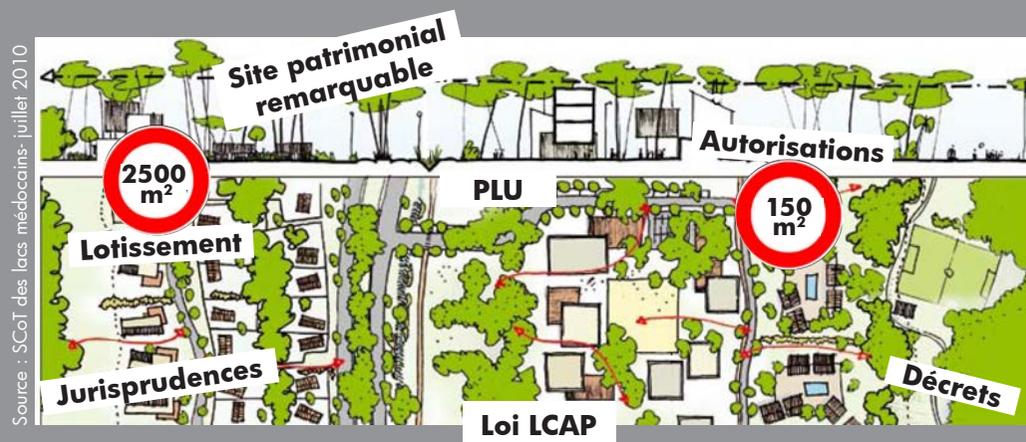
- par courrier : 140, avenue de la Marne / 33700 Mérignac
- par courriel : formation@cauegironde.com

40 ANS  
LOI SUR  
L'ARCHI-  
TECTURE  
1977 2017



# LES JOURNÉES DU CAUE

## Conférence-débat Droit sur l'urbanisme !



MERCREDI 8 FÉVRIER 2017 / BORDEAUX

9H-12H

Amphithéâtre Badinter - Conseil départemental

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE  
organisme partenaire du Conseil départemental de la Gironde  
140, avenue de la Marne 33700 Mérignac  
Tél 05 56 97 81 89 / Fax 05 56 47 10 62  
www.cauegironde.com / contact@cauegironde.com



## 8h30 : accueil des participants

## 9h Accueil : Alain Charrier, président du CAUE

### → Présentation du débat

Elodie Vouillon, directrice du CAUE de la Gironde

- Thématiques traitées en reprenant à chaque fois :
  - le rappel des fondamentaux
  - la dernière modification législative ou réglementaire relative
  - la jurisprudence récente
- Les questions en débat :
  - La loi Création, Architecture et Patrimoine (dont sites patrimoniaux remarquables (ABF))
  - Le PLU
    - Focus sur le devenir du bâti existant en zone N et A

Temps de questions

Pause

- Le lotissement et les divisions parcellaires
- Les autorisations de construire
  - Focus sur les adaptations mineures / les dérogations dans le cadre d'un PLU

Temps de questions

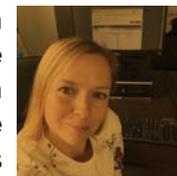
## Les intervenants :

→ **Clotilde CAZAMAJOUR** : avocat en droit de l'urbanisme, de l'immobilier, de l'environnement et de la santé, elle fonde en 1997 le Cabinet Cazamajour&UrbanLaw. Experte reconnue, Maître Cazamajour est professeur à l'ICH Bordeaux (Institut de la construction et de l'habitat), à l'École des Avocats de Bordeaux ainsi qu'au CNAM (MOOC national droit de l'environnement). Formée à l'arbitrage et à la négociation par l'Université de Harvard, Maître Cazamajour a déjà prononcé plus de 30 sentences d'arbitrage.



→ **Sébastien LAMY-WILLING** : docteur en droit, son domaine de prédilection porte essentiellement sur le droit de l'urbanisme, et en particulier l'application du droit des sols. Il a exercé comme juriste à l'Ordre des architectes puis à l'Ordre des géomètres-experts. Actuellement, il exerce comme juriste au sein du Cabinet Cazamajour&UrbanLaw et enseigne le droit de l'urbanisme à l'ICH Ouest (Cnam Pays de la Loire).

→ **Céline VENDÉ** : responsable du pôle d'instruction des autorisations d'occupation des sols à la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès. De formation universitaire pluridisciplinaire à l'école doctorale de géographie de Paris-Sorbonne et après une expérience enrichissante dans l'enseignement supérieur, elle a exercé à la Direction générale de l'aménagement de la ville de Bordeaux puis en tant que chef du service urbanisme à la ville d'Ambares et Lagrave. Elle est aussi intervenante au CNFPT.



## Le public :

Élus, professionnels, milieu associatif, étudiants, grand public